



Juin 2009

La MRC de Rivière-du-Loup adopte le Guide de référence en matière de développement social

Par l'équipe de la CDC du KRTB

L'adoption de ce document de référence par les éluEs de la MRC de Rivière-du-Loup, le 11 mars dernier, vient confirmer l'importance de cette approche pour nos communautés.

Mais en quoi ça consiste, au juste, le développement social?

Le concept a vu le jour à la fin des années 90 et visait à intégrer des valeurs de justice et de solidarité sociale dans toutes les sphères du développement des communautés. Suite à la tenue d'une série de forums organisés par le Conseil de la santé et du bien-être, plusieurs régions ont décidé de poursuivre la réflexion et de se doter d'outils pour assurer le développement social sur leur territoire. Au Bas-Saint-Laurent, le CRCD (qui allait devenir la CRÉBSL : Conférence régionale des éluEs du Bas-Saint-Laurent) a intégré les orientations de développement social dès 2000.

En 2007, à l'initiative du Collectif des organismes communautaires de la MRC de Rivière-du-Loup, un comité regroupant plusieurs partenaires socio-communautaires, politiques et institutionnels a été formé pour promouvoir cette vision.

Leur première mission a été de formuler une définition qui correspondrait à la réalité de notre MRC. Voici donc comment ils ont choisi de le définir :

- Le développement social, c'est la mise en place de conditions qui contribuent au renforcement du potentiel des personnes dans leur capacité d'agir.
- Avec une approche de développement local et durable, le développement social favorise la mobilisation de la communauté pour assurer son progrès social, culturel et économique.
- Enfin, le développement social vise à permettre à tous les membres des communautés d'exercer leur citoyenneté et de profiter équitablement de l'enrichissement collectif.

Pour atteindre ces objectifs, le développement social s'appuie sur 5 principes de base :

Le renforcement du potentiel humain

C'est la conviction que chaque personne possède un potentiel, une capacité de choisir et un pouvoir réel sur sa vie. Le potentiel de chacun se déploie dans son implication à l'amélioration de ses conditions de vie. Il faut miser sur la capacité des personnes à influencer les situations qui les concernent, tout en se rappelant qu'un soutien de la communauté pourrait être nécessaire afin d'appuyer leurs actions.

La participation citoyenne et la cohésion sociale

La participation citoyenne se traduit par la capacité d'exprimer ses idées et ses opinions sur ce qui influence son environnement. Elle favorise l'implication de tous dans son milieu. Enfin, la participation citoyenne nécessite de créer des lieux de débats démocratiques qui se préoccupent de la cohésion sociale.

L'action concertée

Il s'agit de l'utilisation maximale des ressources et des actions collectives pour réaliser des objectifs communs. Il faut aussi viser la cohérence et éviter les doublons. L'action concertée rassemble la plus grande diversité d'acteurs possible. Dans ce cadre, il faut que chacun conserve sa personnalité, sa couleur au niveau de sa contribution spécifique, tout en travaillant ensemble.

L'occupation du territoire

C'est la reconnaissance de l'importance d'occuper et d'habiter le territoire et que chaque communauté puisse disposer de conditions favorables à son développement.

Une approche inclusive, axée sur le bien commun

Il s'agit d'utiliser différentes approches et stratégies favorisant la participation des citoyens, peu importe leur condition sociale. Il faut promouvoir un mieux-être collectif par des interventions qui tiennent compte de l'appartenance à un territoire et/ou à des organisations.

Le Collectif pour le développement social de la MRC de Rivière-du-Loup invite chaque citoyen et chaque citoyenne, peu importe son âge, son lieu de résidence ou sa condition sociale, à s'approprier les valeurs véhiculées par le développement social et à les mettre en œuvre dans leur milieu de vie. Inévitablement, notre monde en sortira encore un peu meilleur.

Annonce spéciale

La MRC de Rivière-du-Loup adopte sa toute première politique culturelle!!!

C'est le 16 avril dernier que le conseil de la MRC adoptait la toute première politique culturelle loupérienne. À l'instar de la Ville de Rivière-du-Loup, qui a depuis 1996 une telle politique, la MRC de Rivière-du-Loup et ses différents partenaires pourront compter sur un outil de plus pour stimuler et appuyer le développement culturel du milieu.

En septembre prochain, un lancement officiel, permettra au grand public de découvrir les orientations politiques qui guideront les actions de la MRC en matière culturelle.